



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Lyon, le 8 juin 2022

Modalités de consultation des listes d'émargement et des procès-verbaux des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Les listes d'émargement du 1^{er} tour seront récupérées par les communes dès le mardi 14 juin 2022, en cas de 2nd tour. Elles ne seront pas consultables en préfecture entre les deux tours.

Une fois le second tour passé, les listes d'émargement et les procès-verbaux seront consultables du 21 juin au 29 juin 2022 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h à la Préfecture du Rhône (les jours ouvrés), entrée 18 rue de Bonnel, salle Jean Moulin (dernière entrée à 15h00) sur présentation de la carte d'électeur.



Le mercredi 22 juin, les listes d'émargement seront consultables uniquement de 9h30 à 11h30.

Modalités de consultation :

Afin de respecter les règles de distanciation physique et les gestes « barrière », 10 tables de consultation seront mises à disposition pour la consultation.

Chaque table sera occupée par deux personnes maximum.

La durée de consultation ne pourra excéder 1 heure. Une fois l'heure écoulée, il sera possible de patienter dans la zone d'attente qu'une nouvelle place de consultation se libère.

Il est conseillé aux personnes qui souhaitent venir consulter de ne pas se déplacer en groupe et de porter un masque.

Les stylos ne seront pas autorisés dans la salle de consultation.

La prise de photo est autorisée

Enquête sur la participation électorale :

L'enquête participation électorale est effectuée tous les 5 ans par l'INSEE pendant les élections présidentielle et législatives, auprès d'un échantillon d'individus représentatifs de la population française par sexe, âge et la taille de la commune dans laquelle ils résident.

L'objectif est d'évaluer l'impact des inscrits en mesurant la permanence du vote : combien d'inscrits participent à tous les scrutins ? Combien ne votent jamais ?

La collecte des données aura lieu le 23 juin 2022 pour les élections législatives. L'INSEE sera donc prioritaire pour consulter les listes ce jour-là.